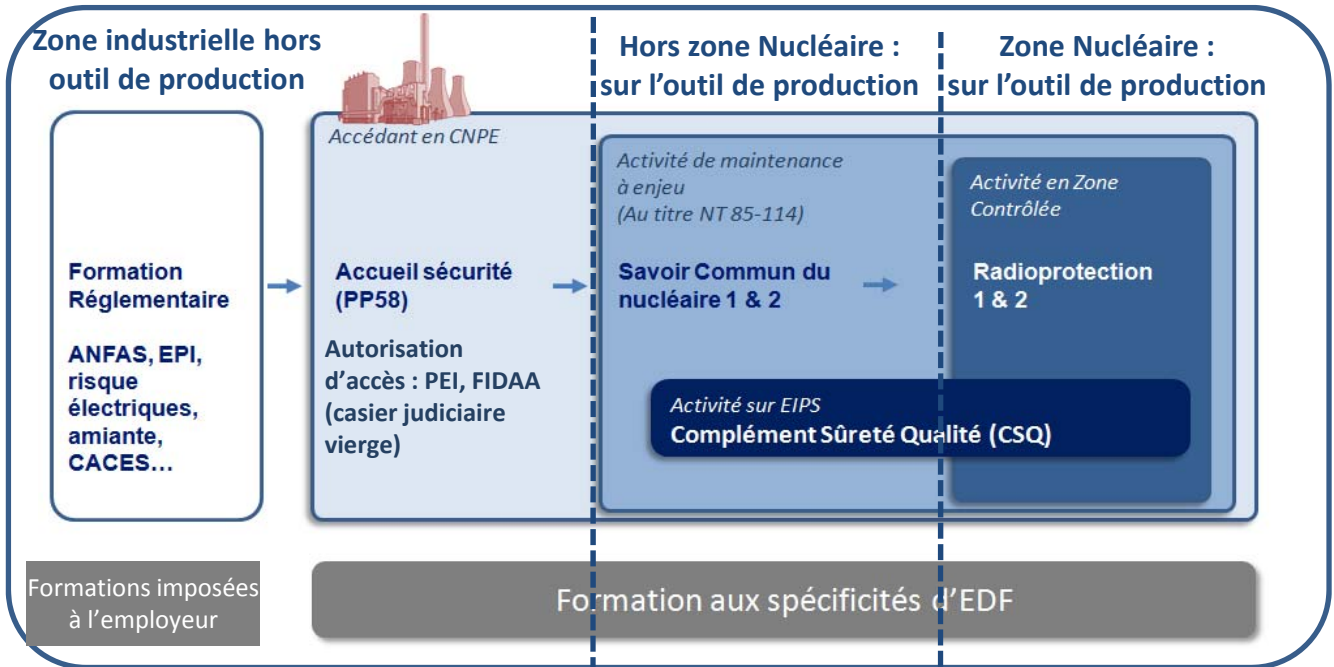
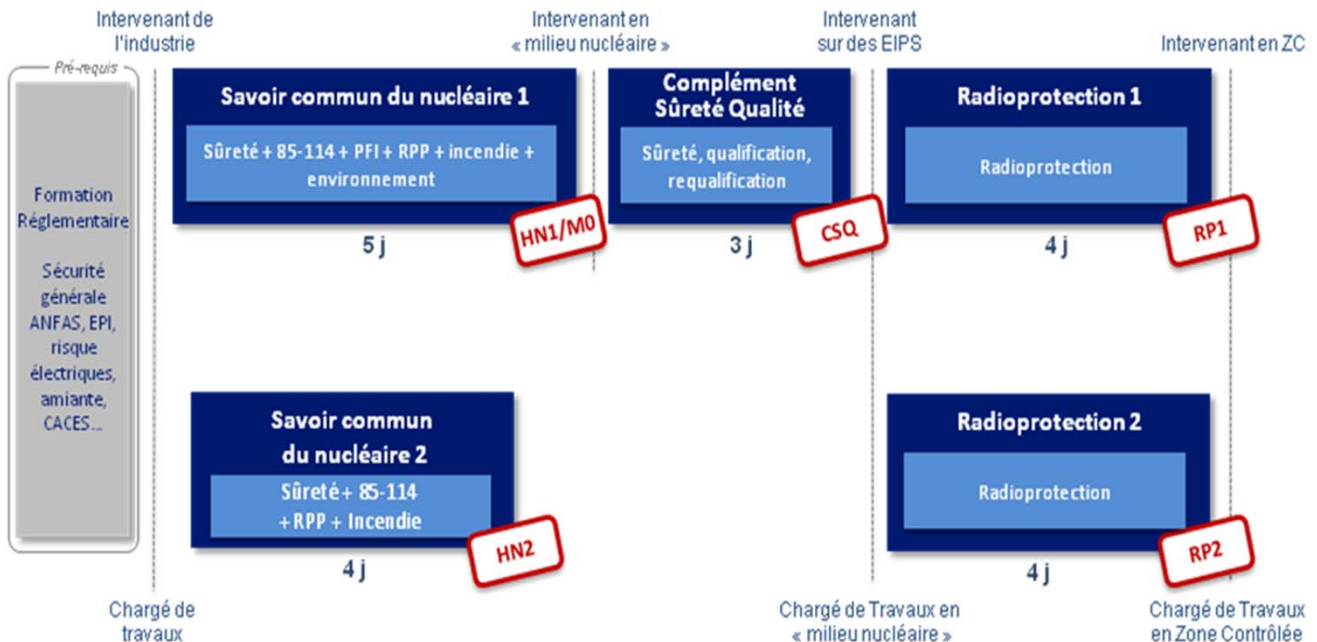


Travailler en Centrale Nucléaire

Habilitations



Les formations Communes des Intervenants du Nucléaire (CIN)



NB 1 : pour toutes les formations, un recyclage est à réaliser tous les 3 ans (+ 1 an de tolérance pour le SCN et CSQ, + 6 mois pour les stages RP)

NB 2 : dans le cas d'activités hors outil de production (travaux neufs) pour le BTP, une formation SSTN (2j avec habilitation HTN) est requise.

NB 3 : toutes ces formations sont à réaliser par des organismes de formation agréés par EDF/CIN et certifiés CEFRI « F »